



France 3 Toulouse : sanction contre un représentant du personnel

UN BREVET DE DÉSHONNEUR POUR LA DIRECTION

Le SNJ soutient le secrétaire du CHSCT de l'antenne de Midi-Pyrénées, et représentant du SNJ au Comité d'Établissement du pôle Sud-ouest. Il vient de faire l'objet d'une procédure inique. Sans avoir entendu les témoins des faits reprochés à notre confrère, le rédacteur en chef de France 3 Midi-Pyrénées et le directeur du pôle Sud-ouest ont sanctionné un journaliste qui s'était opposé à la décision d'un cadre mettant en danger à la fois des personnels et l'antenne régionale.

Il lui est reproché des menaces verbales et une agression physique sur un supérieur hiérarchique, mais aucun de ces faits n'est confirmé par les témoins. C'est sans doute pour ça que la sanction est minimale : un simple avertissement. Une sanction de principe, inacceptable, puisqu'il s'agit d'une manœuvre.

Pour le SNJ, il est évident que cette direction veut faire taire un élu et un représentant syndical qui la rappelle à l'ordre quant au respect des salariés et des règles de l'entreprise.

Cette sanction jette le discrédit sur la direction du pôle, elle éclaire aussi la dérive des dirigeants de FTV. Une administration du deux poids / deux mesures : les erreurs, les propos insultants, violents ou sexistes d'un cadre ne sont jamais sanctionnés, mais la parole des salariés doit être muselée.

Un système bien rodé puisque la procédure disciplinaire empêche toute possibilité de recours, et permet de sanctionner sans que les faits reprochés ne soient établis.

A ce niveau, nous ne sommes plus dans la parodie, mais dans la tartuferie. Cette sanction, venant de cette direction, est presque un titre de gloire pour notre représentant. Et un brevet de déshonneur pour ses auteurs.

Le SNJ dénonce ces méthodes indignes et sera aux côtés de son représentant dans toutes les procédures qu'il entamera. D'abord dans une dernière tentative de conciliation, comme le permet l'article 47 de la convention collective des journalistes (CCNTJ), ensuite en Justice si cela s'avère nécessaire.

Paris, 24 septembre 2015

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Antoine Chuzeville : 06 80 26 18 36 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ_FTV et Facebook : Snj.ftv